ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 5550

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées quels enseignements le Gouvernement compte tirer du rapport du centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES) qui révèle que les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité en France.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires représentent en effet une cause majeure de mortalité en France. Face à ce problème de santé publique, des actions sont déjà en cours concernant la prévention, le dépistage et la prise en charge de ces pathologies. La prévention des maladies cardio-vasculaires passe d'abord par la lutte contre les facteurs de risques tels que le tabagisme l'hypercholestérolémie, l'hypertension artérielle, le diabète. Les programmes nationaux de lutte contre le tabagisme, et nutrition santé y concourent. La direction générale de la santé a saisi l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) pour qu'elle réalise un travail de synthèse des différentes références et recommandations existantes en matière de dépistage des facteurs de risques cardio-vasculaires. Ces recommandations seront ensuite diffusées aux professionnels de santé. L'éducation thérapeutique, qui améliore l'observance des traitements, a fait l'objet d'un appel d'offre national 2002 en milieu hospitalier et des travaux sont en cours sur la prise en charge des personnes présentant un accident vasculaire cérébral. Le suivi épidémiologique est confié à l'institut de veille sanitaire (InVS) qui a dans ses objectifs la mise en oeuvre d'un programme de surveillance des maladies cardio-vasculaires. Ces mesures seront complétées par la loi de programmation de santé publique dont le projet sera présenté au printemps 2003 et qui prendra en compte ces pathologies.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5550
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3848
Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 5023